

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

COMPTES PUBLICS

Arrêté du 26 août 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : CCPE2125130A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1617-1 ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 12 juin 1970 modifié fixant le siège et le ressort des services de publicité foncière ;
Vu l'arrêté du 8 juillet 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques (NOR : CCPE2116642A),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les postes comptables de la direction générale des finances publiques voient leur périmètre évoluer de la manière suivante :

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
76 – Seine-Maritime	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Rouen 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Rouen 1	18 novembre 2021
	Service de la publicité foncière de Rouen 2		
	Service de la publicité foncière de Dieppe		
	Service de la publicité foncière de Neufchâtel-en-Bray		
84 – Vaucluse	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Avignon 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Avignon 1	4 novembre 2021
	Service de la publicité foncière d'Avignon 2		
	Service de la publicité foncière d'Orange		
91 – Essonne	Service de la publicité foncière de Corbeil 1	Service de la publicité foncière de Corbeil 1	2 novembre 2021
	Service de la publicité foncière de Corbeil 2		
	Service de la publicité foncière de Corbeil 3		
	Service de la publicité foncière d'Étampes		
	Service de la publicité foncière de Massy		
971 – Guadeloupe	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Pointe-à-Pitre	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Pointe-à-Pitre	15 novembre 2021
	Service de la publicité foncière de Basse-Terre		

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
974 - La Réunion	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Denis-de-la-Réunion	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Denis-de-la-Réunion	8 novembre 2021
	Service de la publicité foncière de Saint-Pierre-de-la-Réunion		

Art. 2. – Dans l'annexe III de l'arrêté du 8 juillet 2021 susvisé (NOR : CCPE2116642A), la ligne suivante est supprimée :

Département	Comptable compétent jusqu'au 31 août 2021	Liste des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux	Comptable nouvellement compétent à compter du 1 ^{er} septembre 2021
89 - Yonne	Trésorerie spécialisée de Tonnerre	EPSMS DU TONNERROIS	Trésorerie spécialisée Auxerre Ets Hops.

Art. 3. – Le classement des postes comptables dont le périmètre évolue en application des articles précédents sera fixé par décision du directeur général des finances publiques.

Art. 4. – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 août 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur en charge du pilotage
des organisations de la DGFIP,*
L.-O. FADDA